

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 17 janvier 2018 à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Eric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Christian Bégin	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
Absent	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2018-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Dany Quirion appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 novembre 2017;

- 3.2. Dépôt des procès-verbaux du comité administratif du 12 décembre 2017 et du 11 janvier 2018;
- 3.3. Nomination au sein des comités (postes vacants);
- 3.4. Processus d'élection des membres du comité administratif;
- 3.5. Projet de règlement sur la rémunération des élus / dépôt et avis de motion
- 3.6. Contrat d'assurances collectives 2019-2023;
- 3.7. ;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Transport interrégional / Autobus Breton;
 - 4.2. Priorisation dossiers régionaux 2018;
 - 4.3. Priorités FDT 2018;
 - 4.4. PARL 2018 / Sureté du Québec
 - 4.5. Cadets policiers 2018;
 - 4.6. Déclaration commune sur la forêt (FQM);
 - 4.7. Suivi études PGMR;
 - 4.8. Financement des nouvelles responsabilités milieux humides (loi132);
 - 4.9. Rapport d'entretien Route Verte 2017;
 - 4.10. Géophone – Service de génie;
 - 4.11. Politique d'investissement commune FLI-FLS;
 - 4.12. Table de concertation des aînés;
 - 4.13. La Beauce embauche
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité :
 - 679-2017 Ville de Saint-Georges;
 - 263-164A-2017 Notre-Dame-des-Pins;
 - 5.2. Modification de c.a. Ruisseau des Sœurs
 - 5.3. Adoption du projet de règlement 2004-71-32 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC afin d'autoriser dans une affectation agroforestière de la zone agricole permanente les usages « hébergement, restauration et commerce de vente au détail de produits manufacturés sur place » dans un bâtiment existant, sur le lot 4 699 206 sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoit-Lâbre;
 - 5.4. Avis de motion – Modification de Schéma d'aménagement;
 - 5.5. Modification du délai accordé aux municipalités;
 - 5.6. Délégation au secrétaire-trésorier pour déterminer la date et l'heure d'une assemblée publique de consultation;
 - 5.7.
6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Création d'un poste de préposé à l'immatriculation;(retiré)
 - 6.2. Nomination de Julie Croteau à titre de préposé à l'immatriculation;
 - 6.3. Nomination de Mme Josiane Langevin à titre d'employé régulier
 - 6.4. Lettre d'entente relative à la définition de salarié auxiliaire;
 - 6.5. Démission de monsieur Langis Bourque au poste de technicien en évaluation / retraite.
 - 6.6. Abolition d'un poste de technicien en évaluation
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;

9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels;
 - 9.2. Bilan SAAQ;
 - 9.3. Bilan inspection régionale 2017;
 - 9.4. Décret population 2003-2018;
10. Divers :
 - 10.1 G7 / 2018;
 - 10.2 Dossiers :
 - Médecin de famille (recours au privé);
 - Couverture cellulaire;
 - Suivi dossier Curling;
 - FARR Projets régionaux (état de situation);
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2018-01-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
22 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 22 novembre 2017 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 12 DÉCEMBRE 2017 ET DU 11 JANVIER 2018**

Le directeur général dépose aux maires les procès-verbaux du comité administratif du 12 décembre 2017 et du 11 janvier 2018 à titre d'information.

2018-01-003

NOMINATIONS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attendu que monsieur Luc Paquet a avisé le directeur général qu'il ne pourra siéger sur le siège no 3 du Comité de sécurité publique;

Il est proposé par monsieur Martin Saint-Laurent, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, de nommer monsieur Normand Roy au sein du comité de sécurité publique de la MRC de Beauce-Sartigan au siège no 3.

2018-01-004

PROCESSUS D'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Attendu que le comité administratif s'est penché sur une procédure d'élection des membres de ce comité afin d'en améliorer sa mise en application;

Attendu qu'une copie de cette nouvelle procédure a été déposée et expliquée aux élus;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité d'adopter la nouvelle procédure d'élection des membres du comité administratif tel que déposée.

2018-01-005

ADOPTION LE PROJET DE RÈGLEMENT 2018-89 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Attendu que le comité administratif s'est penché sur le mode de rémunération des élus de la MRC;

Attendu que le comité administratif recommande l'adoption d'un nouveau règlement sur la rémunération des élus;

Attendu que le projet de règlement a été déposé et expliqué aux élus;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité d'accepter le projet de règlement 2018-89 sur la rémunération des élus tel que déposé.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Martin St-Laurent qu'un règlement relatif au mode de rémunération des membres du conseil de la MRC, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil des maires.

2018-01-006

**CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES ACHAT REGROUPEÉ /
SOLUTION UMQ 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la MRC de Beauce-Sartigan et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

Attendu que Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires Inc. en conséquence ;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long ;

Que ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

Que la MRC de Beauce-Sartigan mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la MRC durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la MRC de Beauce-Sartigan joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

Que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

2018-01-007

**TRANSPORT INTERURBAIN / AIDE FINANCIÈRE AU TRANSPORT
COLLECTIF RÉGIONAL VOLET 2 / ENTENTE**

Attendu que monsieur Pierre Breton, propriétaire des autobus Breton Inc., a sollicité les MRC de Robert-Cliche, de Beauce-Sartigan et de la Nouvelle-Beauce afin que celles-ci supportent financièrement son entreprise dans le but de maintenir le service de transport interurbain liant la Ville de Saint-Georges à la Ville de Québec;

Attendu que la MRC de Robert-Cliche a confirmé sa participation financière de 7000 \$;

Attendu que la MRC de Nouvelle-Beauce a confirmé sa participation financière de 9 950\$;

Attendu que les MRC de Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche acceptent que la MRC de Beauce-Sartigan agisse à titre de fiduciaire de l'entente;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan est disposé à réserver une somme de 20 000\$ afin de supporter le transport collectif interurbain;

Attendu que cette aide financière est non-récurrente, les membres du conseil étant d'avis que le transporteur devra procéder à une restructuration de son offre de service et déposer un plan de relance à cet effet;

Attendu qu'une somme totale de 36 950\$ sera investie par le milieu, soit les MRC de Beauce-Sartigan, de Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche;

Attendu que ce montant devrait être triplé par le Ministère des transports dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, soit pour une somme de 110 850\$;

Attendu que cette aide financière couvrira une période d'une année, soit du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité:

-De déposer une demande d'aide financière au Ministère des transports du Québec dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, au montant de 110 850\$;

-Que la MRC de Beauce-Sartigan accepte d'agir à titre de fiduciaire de l'entente;

-Que la part municipale devant financer cette entente s'élèvera à 36 950\$;

-Que la part de la MRC de Beauce-Sartigan soit financée à même le surplus accumulé de la partie 3 du budget.

PRIORISATION DOSSIERS RÉGIONAUX

Ce dossier ayant été discuté en comité de travail, celui-ci est donc non traité en séance.

2018-01-008

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – PRIORITÉS D’INTERVENTION 2018

Attendu que dans le cadre de l’entente relative au fonds de développement des territoires, la MRC de Beauce-Sartigan doit fixer ses priorités d’intervention;

En conséquence il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Claude Morin et unanimement résolu, que les priorités d’intervention de la MRC de Beauce- Sartigan soient fixées comme suit :

- Assurer l’évolution dynamique du schéma d’aménagement et de développement;
- Soutenir les municipalités de son territoire en expertise professionnelle;
- Favoriser le développement de partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional entre les municipalités et/ou les MRC et/ou les ministères et organismes du gouvernement;
- Collaborer à l’établissement de partage de services municipaux;
- Participer à la promotion touristique de la région et supporter les acteurs de cette industrie;
- Attirer et retenir les travailleurs ainsi que les familles dans nos municipalités;
- Promouvoir le retour des jeunes (18-25 ans) dans notre région;
- Supporter le développement de la culture et des loisirs;
- Poursuivre le développement des services aux citoyens;
- Offrir des services de première ligne aux entreprises et entrepreneurs de la région;
- Soutenir financièrement les entreprises;
- Contribuer au développement entrepreneurial en concertation avec les organismes mandatés par le gouvernement pour ce faire.

2018-01-009

PLAN D’ACTIVITÉ RÉGIONAL ET LOCAL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2018

Attendu que les élus ont pris connaissance du plan d’action local et régional 2018 de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion Caron, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d’accepter le plan d’action local et régional 2018 de la Sûreté du Québec tel que présenté.

2018-01-010

CADETS POLICIERS 2018

Attendu la grande satisfaction exprimée par les membres du conseil du service offert par le programme de cadets policiers;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, de confirmer la reconduction du programme mentionné plus haut, les sommes nécessaires étant prévu dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018.

2018-01-011

DÉCLARATION COMMUNE FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

Considérant que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

Considérant que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

Considérant que le forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par monsieur Camil Martin , appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité;

D'appuyer la déclaration commune adoptée lors du forum des communautés forestières 2017 ;

De demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du forum des communautés forestières 2017;

De transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (cc. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

SUIVI ÉTUDES PGMR

Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, présente l'état d'avancement des études en cours relativement aux deux propositions technologiques qui ont été présentées au conseil des maires en 2017 et qui visent la réduction de l'enfouissement des matières putrescibles. Les rapports finaux de celles-ci sont attendus pour la mi-février.

2018-01-012

FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS MILIEUX HUMIDES (PROJETS DE LOI 132)

Considérant que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

Considérant la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

Considérant que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Considérant que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

Considérant que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

Considérant l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

Considérant qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

Considérant que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

Considérant que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Christian Bégin et résolu unanimement;

De demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

De demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2018-01-013

**RAPPORT FINAL DES DÉPENSES RELATIVES À L'ENTRETIEN
DE LA ROUTE VERTE POUR 2017**

Attendu que dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte administré par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, un rapport final des dépenses pour l'année 2018 doit être déposé pour obtenir le versement du solde de la subvention accordée à la MRC;

Attendu que les maires ont pris connaissance dudit rapport et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'approuver le document intitulé « Rapport final des coûts d'entretien de la Route verte 2017 » et de le transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

2018-01-014

GÉOPHONE / SERVICES DE GÉNIE MUNICIPAL

Attendu que le service de génie souhaite se porter acquéreur d'un géophone, appareil qui sert à détecter les fuites sur les réseaux d'aqueduc;

Attendu la recommandation du directeur de service, monsieur Pier-Luc Rancourt de procéder à l'acquisition d'un géophone DXmic et des équipements nécessaires au montant de 4 985\$ taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu d'autoriser l'acquisition d'un géophone DXmic au montant de 4 985\$ taxes en sus, le tout financé à même le budget 2018 du service de génie municipal.

Monsieur Claude Morin, maire de Ville de Saint-Georges, n'a pas participé aux délibérations relatives à cette résolution.

2018-01-015

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI / FLS

Attendu que le conseil a pris connaissance de la nouvelle politique d'investissement commune FLI – FLS tel que rédigé par le CEB (Conseil économique de Beauce);

Attendu que cette politique doit être approuvée par le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement d'approuver la nouvelle politique d'investissement commune FLI – FLS telle que présentée.

2018-01-016

TABLE DE CONCERTATION DES AINÉS / DEMANDE D'AIDE AU REPERAGE

Attendu que dans le cadre des travaux touchant la Table de concertation des aînés des MRC de Beauce-Sartigan et Robert-Cliche, le CISSS de Chaudière-Appalaches sollicite le support des élus de ces territoires afin de repérer les personnes âgées dans le besoin dans le cadre des visites d'inspection;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu d'aviser le CISSS Chaudière-Appalaches que la MRC de Beauce-Sartigan et les municipalités de son territoire sont disposées à participer au repérage des personnes âgées dans le besoin.

2018-01-017

LA BEAUCE-EMBAUCHE/ CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2018

Attendu que « La Beauce embauche » sollicite une participation financière de 14 000\$ pour son fonctionnement pour l'exercice financier 2018;

Attendu que les MRC de Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce participent au financement de cette entité;

Il est proposé par Monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu de verser une aide financière de 14 000\$ à la Beauce embauche, et ce pour l'exercice financier 2018.

2018-01-018

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 679-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE
POUR PERMETTRE DES MULTIFAMILIALES LE LONG DE LA 22^E
AVENUE, DANS LE SECTEUR DE LA 165^E RUE ET POUR INCLURE
DEUX PROPRIÉTÉS DANS LA 32^E RUE DANS LA ZONE PUBLIQUE
ET INSTITUTIONNELLE PB-757**

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan de zonage – Planche A - Zonage 6/6 » en agrandissant la zone RD-543 le long de la 22^e Avenue projetée, à même une partie de la zone RX-534;

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan de zonage – Planche « B » - Secteur Ouest » en agrandissant la zone PB-757 à partir de la zone RB-754;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 679-2017 de la ville de Saint-Georges.

2018-01-019

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
RÈGLEMENT 263-167A-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 164-2017 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ALLÉES VÉHICULAIRES PRIVÉES ET AFIN D'AURORISER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LA ZONE C-20

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier les dispositions relatives aux allées véhiculaires privées dans les projets intégrés;

Considérant que ce règlement permettra dorénavant des établissements scolaires dans la zone c-20;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 263-167A-2017 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2018-01-020

MODIFICATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION RUISSEAU DES SŒURS

Attendu la demande déposée par Ville de Saint-Georges (4 janvier 2018) afin qu'une modification soit apportée au certificat d'autorisation no 400991308 délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 13 décembre 2012 pour le projet 7450-12-01-01442-01;

Attendu que la modification demandée est le déplacement de 7 mètres d'une des rues projetées au certificat d'autorisation émis en 2012;

Attendu que la préparation des plans et devis nécessaires au dépôt de la demande de modification du certificat d'autorisation a été confié à WSP;

Attendu que les coûts relatifs à cette demande de modification du certificat d'autorisation et les frais d'ingénieurs sont entièrement à la charge du promoteur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement que la MRC :

-Autorise WSP à signer et présenter une demande de modification du certificat d'autorisation no 400991308 au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet 7450-12-01-01442-01;

-Confirme le mandat donné à WSP pour préparer les plans et devis inhérents à la demande de modification du certificat d'autorisation;

-Autorise la réalisation des travaux conformément au certificat d'autorisation modifié à être émis par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2018-01-021

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-32 MODIFIANT
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est entré en vigueur le 1^e avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu la demande de la municipalité de Saint-Benoît-Labre (résolution no 123204-12-2017) de modifier le SADR afin que des usages autres qu'agricoles soient autorisés à l'intérieur d'un bâtiment existant dans une zone agroforestière de son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement numéro 2004-71-32 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est aussi résolu, qu'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de requérir l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant ce projet de règlement.

Il est également résolu d'adopter en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le document suivant qui indique la nature des modifications que les municipalités devront adopter advenant la modification au Schéma.

Document indiquant la nature de la modification à être apportée au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Benoît-Labre suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-32

Municipalité visée : Saint-Benoît-Labre

Nature des modifications : Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-32, cette municipalité devra modifier son règlement de zonage afin d'autoriser, exclusivement dans le bâtiment existant, l'usage « Hébergement, restauration, salles de réception et vente au détail de produits manufacturés sur place avec un maximum de 5 employés (es) », dans une zone agroforestière soit sur le lot 4 699 206.

Délai : Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art. 58), la municipalité mentionnée dans le présent document devra, dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-32 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter un règlement de concordance afin de modifier son règlement de zonage pour y intégrer les nouvelles dispositions

AVIS DE MOTION

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN
D'AUTORISER DANS UNE AFFECTATION AGROFORESTIÈRE DE
LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE DES USAGES AUTRES
QU'AGRICILES DANS UN BÂTIMENT EXISTANT SUR LE LOT
4 699 206, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Dany Quirion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2004-71-32 sera soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser des usages autres qu'agricoles dans un bâtiment existant sur le lot 4 699 206, dans la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

2018-01-022

**MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS
POUR DONNER LEUR AVIS CONCERNANT LE PROJET DE
RÈGLEMENT 2004-71-32**

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Christian Bégin et résolu unanimement, que les municipalités disposent, en vertu du deuxième alinéa de l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'un délai maximal de 20 jours pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis sur le projet de règlement 2004-71-32 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2018-01-023

**DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT
DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE OU DES
ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION, LE CAS
ÉCHÉANT**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement, d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-32.

CRÉATION D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ À L'IMMATRICULATION

Ce sujet n'est pas traité.

2018-01-024

NOMINATION DE MADAME JULIE CROTEAU À TITRE DE PRÉPOSÉE À L'IMMATRICULATION

Attendu les démarches entreprises afin de combler le poste mentionné en titre de la présente résolution;

Attendu que madame Julie Coteau a été embauché à titre d'employée auxiliaire le 31 octobre 2017;

Attendu qu'un poste de préposée à l'immatriculation sera libéré en date du 22 janvier 2018 suite à la reconnaissance d'une invalidité permanente de la personne occupant ce poste;

Il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité de ;

-de nommer madame Julie Croteau à titre de préposé auxiliaire à l'immatriculation, échelon 1, en date du 31 octobre 2017;

-De l'affecter à titre de régulière à l'essai en date du 22 janvier 2018.

2018-01-025

NOMINATION DE MADAME JOSIANE LANGEVIN À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER

Attendu que la période d'essai de Mme Josiane Langevin est terminée;

Attendu la recommandation de la direction du service de l'évaluation positive concernant l'évaluation du travail effectué par madame Langevin au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu de nommer Mme Josiane Langevin employée régulière en date du 8 décembre 2017.

2018-01-026

LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À LA DÉFINITION DE SALARIÉ AUXILIAIRE

Attendu que les élus ont pris connaissance du projet de lettre d'entente à intervenir entre la MRC de Beauce-Sartigan et les salariés syndiqués de cette organisation;

Attendu que cette lettre d'entente vise à préciser la définition de salarié auxiliaire afin de respecter les normes du travail;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité;

-D'autoriser l'intégration à la convention collective 2017-2021 de la lettre d'entente sur la définition de salarié auxiliaire;

-D'autoriser le préfet monsieur Normand Roy et le directeur général monsieur Eric Paquet à signer la lettre d'entente.

2018-01-027

DÉMISSION D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION

Attendu que monsieur Langis Bourque, technicien en évaluation, a annoncé sa démission aux fins d'un départ à la retraite;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité;

- d'accepter la démission de monsieur Langis Bourque;
- de remercier celui-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
- de transmettre les meilleurs souhaits de retraite à monsieur Bourque.

2018-01-028

ABOLITION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE

Attendu le départ à la retraite de monsieur Langis Bourque, technicien en évaluation;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu d'abolir le poste de technicien en évaluation foncière qui était occupé par monsieur Bourque.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan SAAQ;
- Bilan inspection régionale 2017;
- Décret population 2003-2018;

G7 CHARLEVOIX

Les élus sont sollicités par le Groupe intégré de la sécurité du G7 afin que ceux-ci demeurent à l'affût face à des comportements anormaux d'individus à l'approche de la rencontre du G7 qui se tiendra en juin 2018 dans la région de Charlevoix. Il invite les maires à communiquer toute information pertinente.

DOSSIER MÉDECIN DE FAMILLE

Monsieur Dany Quirion, maire de Saint-Honoré de Shenley, s'adresse aux élus afin de sonder leur intérêt à adhérer à une démarche visant l'embauche d'un médecin de famille pouvant desservir un regroupement de municipalités. Certains maires avisent monsieur Quirion de leur intérêt dans ce dossier.

DESSERTE CELLULAIRE

Monsieur Dany Quirion, maire de Saint-Honoré de Shenley questionne les maires relativement à la desserte cellulaire sur leur territoire. Les élus indiquent que certains secteurs de leur localité sont moins bien desservis. Monsieur Quirion explique la démarche entreprise par sa municipalité auprès d'un fournisseur de service cellulaire afin d'améliorer la performance sur son territoire.

PROJET CURLING RÉGIONAL

Monsieur Eric Rouillard s'adresse aux maires en tant que coordonnateur aux activités de curling de St-Honoré afin de dresser un portrait des activités réalisées depuis la mise en place de cette infrastructure. Monsieur Rouillard souligne aux élus que les statistiques indiquent une croissance de popularité de ce sport dans notre région, le rayonnement dépassant les limites de la MRC de Beauce-Sartigan.

FARR

Le directeur général explique aux élus l'état d'avancement de l'évaluation des projets déposés dans le cadre du FARR. Il explique les problématiques causées, entre autres, par la popularité du programme et les limites budgétaires. Il souligne les difficultés auxquelles sont confrontés les directeurs généraux des MRC de Chaudière-Appalaches qui doivent procéder à l'évaluation des projets. Il exprime ses inquiétudes quant à la priorisation des projets, laquelle devra être effectuée par les élus qui siègent à la TREMCA.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant d'un élu ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2018-01-029

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22h45.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général